



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignants

Question écrite n° 63268

## Texte de la question

M. André Chassaigne interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conséquences de la rareté des inspections des enseignants du secondaire détachés à l'étranger. Les enseignants doivent réglementairement bénéficier, de façon régulière, d'une visite d'inspection. Elle permet de leur attribuer une appréciation pédagogique notée sur 60. Cette note, couplée à la note administrative sur 40, permet d'obtenir une note globale influant sur la carrière de l'enseignant. Or le manque de moyens humains fait que la périodicité de visite diminue. La moindre fréquence des visites d'inspection, voire leur inexistance, peut créer des situations très pénalisantes pour l'enseignant. Ainsi, un professeur détaché à la Mission laïque française dans différents pays étrangers n'a pas vu sa note pédagogique évoluer depuis sa sortie, 19 ans auparavant, de l'institut universitaire de formation des maîtres. Sans ce manquement d'inspection, il aurait pu progresser d'échelon plus rapidement, voire être déjà admis hors cadre. Cette situation bloque sa perspective de carrière et toutes les possibilités d'évolution. Il n'est pas acceptable que la carence en moyens humains au sein de l'effectif des inspecteurs de l'éducation nationale engendre de telles disparités de traitement. Aussi, faut-il créer un dispositif permettant une juste évolution de tous les enseignants, quelle que soit leur situation. Ce dispositif ne doit pas être instauré de manière pérenne mais il pourrait pallier, de façon provisoire, le manquement d'effectifs au sein de l'Inspection de l'éducation nationale, auquel il est impératif de remédier rapidement. Il lui demande d'instaurer un dispositif pour pallier la carence de moyens humains dans le corps des inspecteurs de l'éducation nationale et de prévoir une juste compensation pour les enseignants pénalisés.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Chassaigne](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (5<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 63268

**Rubrique :** Enseignement : personnel

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [26 août 2014](#), page 7099

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)